

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 Juillet 2020, 18 heures

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents: Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Céline BARTHES, Monique BONNAFOUX, Isabelle FAGARD, Messieurs Christophe DELACROIX, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD, Pascal VAÏSSE.

Absents excusés: Mme Déborah LEGER (procuration Mme BONNAFOUX), Mr Cyrille COCOLON (procuration Mme BOIX) Mr Serge FIRINGA (procuration Mr MANDRAY), Mr Christophe LAFFONT (procuration Mr VAÏSSE)

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal.

Deux rapports supplémentaires sont proposés à l'ordre du jour : - désignation des membres de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges)

- désignation des délégués à la commission intercommunale des impôts

L'ordre du jour complété par le rapport supplémentaire est approuvé à l'unanimité

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BOIX Annie

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Madame le Maire rappelle le mode d'élection des délégués de la commune pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 : scrutin de liste paritaire à la plus forte moyenne, vote à bulletins secrets

Notre commune ouvre droit à trois délégués et trois suppléants. Elle indique aux membres du conseil qu'elle ne peut être candidate, étant déjà grand électeur grâce à son mandat régional.

La majorité municipale « A cœur et à raison » présente la liste suivante :

Titulaires : Bernard Pingaud, Annie Boix, Jean-Pierre Mandray 12 voix

La liste d'opposition : Titulaire Monsieur Vaisse 3 voix

La liste de la majorité municipale obtient trois sièges, celle de l'opposition zéro siège

Suppléants : Liste majorité municipale : Frédéric Négrou, Monique Bonnafoux, Serge Firinga 12 voix

Liste d'opposition : Madame Barthès 3 voix

La liste de la majorité municipale obtient trois suppléants, la liste d'opposition aucun

Madame le Maire rappelle que le vote du 27 septembre pour élire les sénateurs de l'Hérault est obligatoire et que les titulaires doivent se libérer.

DELIBERATION N°2 : Adoption définitive de la modification du PLU.

Il s'agit dans cette modification d'ajuster le document d'urbanisme voté en février 2014 :

- Création de deux OAP et d'un espace réservé le long de la rue des Horts Basses
- De la réglementation de la hauteur des murs de clôture
- Du changement d'affectation d'une partie des terrains Jeanjean en vue de créer une forêt urbaine (grâce aux 56 arbres offerts par le département)

Monsieur Vaisse interpelle Madame le Maire et Monsieur Pingaud sur la nécessité de créer des OAP et sur le manque de signatures de PUP sur la commune. Monsieur Pingaud lui répond que les deux sujets n'ont rien en commun. Les OAP sont des opérations d'aménagement programmées qui permettent de plus grandes exigences paysagères et qualitatives, tandis que les PUP sont le fruit de négociations avec les lotisseurs qui intègrent des travaux d'intérêt général dans leur projet mais privent les finances communales de rentrées financières telles que les taxes d'aménagement. Il rappelle également que pour le lotissement Les Palisses créé lorsqu'il était membre de l'exécutif communal aucun PUP n'avait été envisagé.

Après débat, chacun restant sur ses positions, constatant que les explications données ne lèvent pas la confusion entre PUP et OAP dans le rang de l'opposition, Madame le Maire fait procéder au vote

VOTE : 12 pour et 3 contre

DELIBERATION N°3 : Demande de subvention FAIC Conseil Départemental (Chemin des Horts Basses).

Monsieur Vaisse demande quelle sera la largeur de la rue et regrette qu'elle ne soit pas envisagée dès à présent à 8 mètres. Il lui est répondu que la mairie n'est pas propriétaire de toute la largeur permettant d'atteindre les 8 mètres et que l'idée principale est de profiter des travaux engagés par le syndicat des eaux pour que la facture de la commune soit plus légère.

Vote : unanimité

DELIBERATION N°4 : désignation des membres de la CLETC (commission locale d'évaluation des transferts de charges)

Présentation Mme Le Maire.

Bernard Pingaud : titulaire

Frédéric Négrou : suppléant

Vote : unanimité

DELIBERATION N°5 : désignation des délégués à la commission intercommunale des impôts

Présentation Mme Le Maire

Monique Bonnafoux : titulaire

Annie Boix : suppléante

Vote : unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 18 h 45